

Les administrations publiques à la pointe des discriminations !

L'Association Française des Diabétiques dit ASSEZ !

Paris, le 19 janvier 2010 - **Une fois de plus le tribunal administratif condamne une administration pour discrimination envers une personne diabétique.**

Rappel des faits :

- **Le tribunal administratif de Lyon a condamné l'Etat** à verser 12 000 € d'indemnités à une jeune femme diabétique insulino-dépendante, déclarée inapte à occuper un poste d'adjoint administratif dans la Police Nationale.
- **En 2008, le Tribunal administratif de Rennes condamnait à 6 000 € de réparation, le Centre Hospitalier Guillaume Régnier de Rennes**, qui abusivement avait fait perdre son emploi à une jeune aide-soignante diabétique insulino-dépendante.

Défendues juridiquement par l'AFD et soutenues par la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE), ces personnes ont obtenu réparation, mais ne sont pas ou plus membres de la fonction publique. Pour quelques cas reconnus et défendus, combien se taisent, renoncent à faire appel de décisions inacceptables.

Le service juridique de l'AFD est amené à intervenir de plus en plus sur des discriminations au travail. Ainsi dans le cas de ce policier diabétique à qui son administration interdisait la conduite de véhicule de service. Après intervention de l'AFD, cette aberration humiliante a été supprimée.

Le droit du travail est devenu un sujet majeur de transmission des dossiers à l'avocat de l'AFD.

La HALDE signale que 19% des plus de 10 000 réclamations qu'elle a reçues en 2009, concernent le handicap et la santé.

Il est lamentable de constater que les administrations publiques se distinguent particulièrement par des pratiques discriminatoires dans la gestion de leur personnel.

Non, les personnes atteintes du diabète ne sont pas souvent en arrêt maladie, comme l'a déclaré le médecin du travail lyonnais. Non, le diabète insulino-dépendant ne conduit pas INÉLUCTABLEMENT à un congé maladie de longue durée, comme a osé l'affirmer un prétendu expert médical rennais.

L'AFD dit ASSEZ !

ASSEZ de méfiance envers les diabétiques !

ASSEZ d'ignorance autour du diabète, notamment de la part de certains médecins experts !

ASSEZ de méconnaissance de l'évolution des traitements et de l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes du diabète !

Au delà des abus et des attitudes inacceptables ici dénoncées, l'AFD prépare un livre blanc des métiers interdits aux personnes diabétiques afin de faire évoluer un certain nombre d'archaïsmes réglementaires et de lever des blocages dépassés.

L'AFD se tient à la disposition des employeurs pour qu'ils n'aient plus peur d'embaucher des personnes diabétiques et réaffirme qu'elle luttera inlassablement contre toutes les formes de discrimination d'où qu'elles viennent.